

LE FINANCEMENT DE VOTRE MOBILITÉ

Voici les informations que nous pouvons vous donner sur les bourses pour les étudiants partants en mobilité études avec les Programmes Anglophones, le BCI et les Conventions Québec de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF)

	Bourses attribuées	Versement effectué par
Bourse sur critères sociaux	Bourse attribuée par le CROUS aux étudiant.e.s boursiers sur critères sociaux	CROUS • Versement mensuel)
Bourse AMI	Bourse d'Aide à la Mobilité Internationale pour un séjour d'études d'un minimum de 3 mois et d'un maximum de 9 mois Cette bourse est attribuée sous réserve d'être boursier du CROUS	Le bureau de la DRIF • Pour 1 semestre 1200€ en 2 virements : 800€ pendant la mobilité et 400€ au retour • Pour l'année 2800€ en 3 virements : 800€ - 1600€ pendant la mobilité et 400€ au retour
** Bourse Région	Bourse attribuée par la Région Occitanie : - Niveau Licence 3, Master 1, Master 2	Région Occitanie • Informations à se procurer auprès de la Région Occitanie

****ATTENTION : ces renseignements concernent l'année 2018-19 et peuvent être en cours de modification.**

Le bureau 02 préviendra les étudiants si ce processus change.

🎯* **Vous pouvez bénéficier de la bourse AMI jusqu'à hauteur de 9 mois, toutes mobilités comprises.**

➤ **BOURSE SUR CRITÈRE SOCIAUX (CROUS). Je suis boursier CROUS, est-ce que je garde ma bourse ?**

Si vous êtes boursier l'année de votre mobilité, vous recevrez vos bourses CROUS selon votre échelon, comme si vous étiez en France. Vous ferez les démarches par vous-mêmes. Vous devrez fournir au bureau 02 votre attestation de bourse pour l'année en mobilité. Vous aurez aussi automatiquement une bourse d'Aide à la Mobilité (AMI).

Je ne suis pas boursier CROUS, est-ce que j'ai le droit à une bourse ?

Les étudiants non boursiers CROUS ne peuvent prétendre à la bourse AMI mais peuvent peut-être bénéficier de la bourse de la Région Occitanie, s'ils sont sélectionnés par celle-ci.

➤ **BOURSE D'AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AMI)**

Cette bourse est accordée aux étudiants bénéficiaires d'une bourse CROUS ou bénéficiaires d'une aide d'urgence annuelle pour un séjour d'études de 2 à 9 mois consécutifs. ATTENTION : le financement maximal pour 1 année de mobilité sera de 7 mois. Toutefois, si vous avez déjà bénéficié de la bourse AMI à hauteur de 9 mois, vous ne pourrez plus y prétendre. Si vous en êtes bénéficiaire l'année de votre mobilité, vous n'auriez rien à faire, sauf faire parvenir à Mme Meyers votre attestation d'inscription et votre attestation de fin de séjour dans les temps impartis.

ATTENTION : le montant des crédits alloués par le Ministère de l'Enseignement Supérieur peut changer d'une année sur l'autre.

➤ **BOURSE DE LA RÉGION OCCITANIE**

Vous devez vous renseigner pour Nous vous donnerons plus d'information dans le courant de ce semestre

➤ **DOCUMENTS A FAIRE PARVENIR A A. MEYERS**

Vous devrez faire parvenir à Mme Meyers ces deux (2) documents : votre attestation d'inscription de l'université partenaire, votre attestation de fin de mobilité de l'université partenaire que vous trouverez à l'onglet « Informations & Documents à télécharger ».

CONTACT EN CHARGE DU VERSEMENT DES BOURSES A LA DRIF : rahmane.amara@univ-montp3.fr